



# SNUDI-FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et  
Professeurs des Ecoles **FORCE OUVRIERE** de l'Enseignement Public  
**Syndicat départemental de l'Isère**

Madame Thébault Jarry Martine  
Secrétaire Départementale

Grenoble le 06 11 2020

A Madame la Directrice  
Académique des Services  
Départementaux de l'Isère

**Objet** : attestation de déplacement

Madame la Directrice Académique,

Notre syndicat est saisi par des collègues assumant des missions soit de TR, de membre du RASED, d'enseignants UPE2A, concernant l'attestation de déplacement qu'ils ont reçu du Rectorat.

Pour ces enseignants, le fait que soit seulement mentionnée leur école de rattachement pose un problème. En effet, ces personnels sont mobiles, parfois même au-delà des écoles de leur circonscription. Nous comprenons sans difficulté que les extractions qui ont permis le remplissage des attestations à l'échelle du département ne permettaient pas de telles subtilités.

Cependant, en circulant avec l'attestation indiquant seulement leur école de rattachement, ces personnels s'exposent à une amende de 135 euros s'ils sont arrêtés. Certains enseignants ont interpellés leur IEN à ce sujet et la réponse apportée « qu'il suffirait qu'ils expliquent oralement leur situation en cas de contrôle », n'est pas satisfaisante. L'acceptation de cette explication reste à l'appréciation de l'agent de contrôle qui a tout à fait le droit de verbaliser.

Dans la circonscription de Fontaine-Vercors, ma circonscription comme TR, des attestations ont été refaites pour les personnels mobiles. Si cela a été possible dans cette circonscription, il n'y a aucune raison pour que cela ne le soit pas dans toutes les autres circonscriptions où cela n'a pas été fait.

Nous vous serions gré de bien vouloir intervenir auprès des IEN afin qu'ils établissent des attestations pour les personnels concernés afin qu'ils puissent circuler en toute légalité et ne pas redouter un contrôle et l'amende qui pourrait en découler.

En vous remerciant.

Veillez agréer, Madame l'Inspectrice, nos respectueuses salutations.

Madame Thébault-Jarry Martine  
Secrétaire départementale

